

AVIS DE CONCOURS - 2026

FILIERE CULTURELLE - CATEGORIE B

Les centres départementaux ou interdépartementaux de gestion organisent pour l'ensemble du territoire national le concours :

D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Ce concours comprend trois spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musique pour les concours externe, interne et troisième concours avec pour <i>disciplines</i> relevant de l'enseignement instrumental ou vocal : <i>accompagnement musique, accompagnement danse</i>. - Art dramatique pour les concours externe, interne et troisième concours. (<i>aucune discipline</i>) - Arts Plastiques pour les concours externe, interne et troisième concours. (<i>aucune discipline</i>) 		
DATE DES EPREUVES	<p>Date de la 1^{ère} épreuve : à partir du 9 février 2026 (date nationale), pour tous les candidats (toutes voies, spécialités et disciplines confondues).</p> <p>Les plannings et lieux de déroulement des épreuves seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.</p>	
EXTERNE (sur titres avec épreuve)	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <p>Pour la spécialité musique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse. - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien. - Médaille d'or ou premier prix délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental avant le 31 décembre 2008. - Diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental - Diplôme national d'orientation professionnelle en musique. <p>Pour la spécialité art dramatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien. - Diplômes d'études théâtrales délivrés par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental. - Diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre. <p>Pour la spécialité arts plastiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités. - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux en art. - Certificat d'études d'arts plastiques. <p><i>Les candidats non titulaires du diplôme requis pour se présenter au concours externe peuvent solliciter la commission d'équivalence des diplômes. Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. - Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle - www.cnfpt.fr. ou peuvent bénéficier d'une dérogation (pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.)</i></p>	<p style="text-align: center; color: red;">L'inscription au concours se déroulera en 2 étapes :</p> <p style="text-align: center; color: red;"><u>1- Période de retrait des dossiers d'inscription et/ou de pré-inscription en ligne</u></p> <p style="text-align: center;">du 16 septembre 2025 au 22 octobre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p style="text-align: center; color: red;"><u>2- Période de dépôt des dossiers d'inscription et/ou de validation en ligne de la préinscription</u></p> <p style="text-align: center;">du 16 septembre 2025 au 30 octobre 2025 inclus, 23 h 59, dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p style="text-align: center;">Les dates d'inscriptions sont nationales et impératives</p>
INTERNE (sur épreuves)	<p>Le concours interne est ouvert aux candidats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale (article 4 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié) - En activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 30 octobre 2025 - Comptant au moins 4 ans de services publics (à temps complet) au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. 	
TROISIEME CONCOURS (sur épreuves)	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2026, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>	

Pour toute information complémentaire concernant ce concours en fonction des spécialités et disciplines, il convient de s'adresser aux centres de gestion organisateurs indiqués ci -dessous

Spécialités	Disciplines	Organisateurs	Sites internet
Musique	Accompagnement musique	Centre de Gestion des Alpes Maritimes (06)	cdg06.fr
	Accompagnement danse	Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne	cig929394.fr
Art dramatique		Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne	cigversailles.fr
Arts plastiques		Centre de Gestion de la Savoie (73)	cdg73.fr

A noter : Pour l'inscription à ces concours, vous devez vous rendre sur la plateforme www.concours-territorial.fr, créer votre compte ou utiliser France-Connect puis vous pourrez choisir le Centre de Gestion organisateur de votre spécialité et/ou discipline.